L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL

(Trente-sixième année)

SOMMAIRE

Cours de prônes sur le Décalogue. — I. L'auteur de la loi morale, 5.
Cinq minutes d'Evangile. — VIII. *1er Dim. après l'Epiphanie :* L'humilité, 7. — IX. *2e Dimanche :* Le mariage, 8. — X. *3e Dimanche :* Prière confiante, 9.
Lectures sur sainte Jeanne d'Arc. — PREMIÈRE PARTIE : L'ENVOYÉE DE DIEU. — I. Le pays de Jeanne d'Arc, 10.
Aux Enfants de Marie. — VIII. La conscience, 12.
Instructions sur la Sainte Eucharistie. — XXX. « Je suis indigne, » 13. — XXXI. L'abandon de la Sainte Table, 14.

COURS DE PRONES SUR LE DÉCALOGUE

I

L'AUTEUR DE LA LOI MORALE

Mes bien chers frères,

Nous avons terminé l'explication du Symbole des Apôtres, qui renferme les vérités que nous devons croire et dont l'ensemble constitue le dogme chrétien. Mais la religion ne se compose pas seulement de vérités à croire, elle comprend aussi des préceptes à observer et dont l'ensemble constitue la *morale chretienne*. C'est elle qui va désormais faire l'objet de nos instructions.

Le mot *morale* vient de deux mots latins « morum lex » et veut dire « règle des mœurs. » La morale est en effet l'ensemble des lois établies par Dieu pour régler nos pensées, nos paroles et nos actes, c'est-à-dire tout l'ensemble de notre conduite.

Comme les athées et les matérialistes nient cette divine origine et n'admettent qu'une morale indépendante de Dieu et de toute religion, en d'autres termes une morale purement laïque, nous allons, dans cette première instruction, montrer que cette prétendue morale n'est qu'une *utopie* parce qu'elle est *sans auteur, sans contrôle* et *sans sanction*. La conséquence en sera qu'il n'est pas de morale véritable autre que la morale chrétienne.

I

La morale, avons-nous dit, est l'ensemble des lois qui règlent notre conduite. Or toute loi suppose un *législateur*. Si vous refusez de reconnaître Dieu comme l'auteur de la loi morale, quelle est l'origine de celle-ci ? d'où vient-elle ? qui l'a faite ? au nom de qui déclarez-vous que ceci est bien et que cela est mal, que cette action est permise et que cette autre est défendue ?

Serait-ce au nom de l'*autorité civile* ? — Non, les législateurs humains, du moins lorsqu'ils font des lois justes, ne font que se conformer à la loi morale. Ils lui ajoutent, je le veux bien, une consécration, une sanction humaine, mais ils ne la font pas. Le vol, l'homicide constituaient une faute et étaient défendus bien avant que les législateurs humains ne les proscrivissent dans leurs codes et ils continueraient de l'être lors même qu'ils y supprimeraient les articles qui les défendent et les punissent. D'ailleurs les codes humains ne proscrivent pas tout ce qui est mal. Ils ne sévissent pas contre les sentiments de haine, d'avarice, d'ingratitude, et cependant nous sentons bien que ces sentiments, lorsqu'on leur donne accès et qu'on s'y complait, sont des fautes véritables. La loi morale n'a donc pas pour auteurs les législateurs humains.

Peut-être vient-elle de l'*education* ? — Sans doute, à mesure que nous grandissions, nos parents et nos maîtres nous ont appris à discerner entre le bien et le mal. Ils nous ont encouragés à faire le bien, ils nous ont réprimandés et punis chaque fois que nous avons fait le mal et ainsi nous nous sommes habitués à considérer certaines choses comme permises et certaines autres comme défendues.

Malgré cela, cette éducation que nous ont donnée nos parents ne prouve pas qu'ils sont les auteurs de la loi morale. Ils se sont inspirés d'elle pour nous élever, mais ce ne sont pas eux qui font qu'une chose est bonne ou mauvaise, licite ou défendue. Ce qu'ils nous défendent leur est interdit à eux-mêmes, ce qu'ils nous permettent leur est permis pareillement. Loin d'être les auteurs de la loi morale, ils n'en sont que les humbles sujets.

Quel est donc l'auteur de cette loi ? — C'est notre *raison*, c'est notre *conscience*, répondent les partisans de la morale indépendante et laïque.

Mais notre raison, en réalité, c'est nous-mêmes. Dire que notre raison est la règle du bien et l'auteur de la loi morale, c'est dire qu'elle est à elle-même sa propre règle, c'est proclamer que nous sommes à nous-mêmes nos propres maîtres et nos propres législateurs. C'est affirmer que si une chose est permise, c'est parce que nous le voulons, que si telle autre est défendue, c'est parce qu'il nous plaît qu'il en soit ainsi. Or vous voyez tout de suite combien cela est faux. Il ne dépend pas de nous qu'une chose soit bonne ou mauvaise, permise ou défendue. Que nous le voulions ou que

nous ne le voulions pas, assassiner un homme sera toujours un crime défendu, faire l'aumône sera toujours une bonne action. Vous voyez surtout comme c'en serait fait de la loi morale si celle-ci dépendait de nous. Selon que le voudrait ou non notre intérêt, les mêmes actes seraient ou bons ou mauvais et nous les déclarerions permis ou défendus.

Non, ce n'est pas notre raison qui fait la loi morale. Ce n'est pas non plus notre conscience. Quand celle-ci nous dit qu'il faut faire le bien et éviter le mal, sa voix n'est que l'écho de la voix de Dieu qui de toute éternité a fixé les frontières qui séparent le bien du mal. Eternelle en Dieu parce que de toute éternité Dieu approuve ce qui est essentiellement bon et condamne ce qui est essentiellement mauvais, cette loi morale est inscrite par Dieu dans le cœur de tout homme qui vient au monde et fait pour ainsi dire partie de sa nature. Voilà pourquoi la loi morale naturelle est universelle, c'est-à-dire qu'elle s'impose à tous les êtres raisonnables, qu'elle embrasse tous leurs actes libres et qu'elle s'étend à tous les temps et à tous les lieux, preuve évidente que chaque individu n'en est pas l'auteur, mais ne fait que la recevoir du suprême Législateur qui est Dieu.

II

Sans Dieu, la morale serait une loi sans législateur, j'ajoute que ce serait une loi dont on ne pourrait *imposer* ni *contrôler l'observation*

La plupart des prescriptions de la loi morale ont pour objet des actes purement internes. Qui donc en exigera et en contrôlera l'observation ? Il n'y a que Dieu qui puisse réglementer nos pensées, nos désirs, qui puisse nous imposer certains sentiments et nous en défendre d'autres. Le législateur humain peut bien réglementer nos actes extérieurs qui tombent sous son contrôle, mais il est obligé de s'arrêter au seuil de notre conscience. Nos pensées, nos désirs, nos secrètes affections lui échappent ; impossible à lui de décréter quoi que ce soit à leur sujet. Aussi n'existe-t-il aucune loi civile commandant l'amour ou l'estime du prochain pas plus qu'il n'en existe proscrivant la haine et les désirs de vengeance.

Et cependant, ces secrètes opérations de notre âme ne sont pas choses indifférentes. Selon qu'elles sont bonnes ou mauvaises, nos actions extérieures seront, elles aussi, bonnes ou mauvaises. Les pensées cachées, les secrets désirs sont comme le germe et la racine des actions extérieures. Si ces actions sont coupables et défendues, leur germe, c'est-à-dire la mauvaise pensée, le mauvais désir par lequel elles commencent, doit être coupable et défendu, lui aussi. Mais qui donc pénétrera dans la conscience de l'homme pour les lui interdire, ces mauvaises pensées et ces mauvais désirs ? Qui, sinon Dieu qui scrute les reins et les cœurs ? Seul, il peut être l'auteur d'une loi qui nous oblige jusque dans notre for intérieur. Seul, puisqu'il voit tout, il peut en contrôler l'exécution et s'assurer si nos sentiments les plus secrets lui sont conformes.

Aussi comme cette pensée du contrôle incessant exercé par Dieu jusque sur nos pensées et nos moindres actes est efficace pour nous faire observer la loi morale ! « Quand je considère attentivement, Seigneur, disait S. Augustin, que vous avez perpétuellement les yeux sur moi et que vous veillez sur moi jour et nuit avec autant de soin que si, dans le ciel et sur la terre, vous n'aviez pas d'autre créature que moi à gouverner ; quand je songe que vous voyez toutes mes actions, que vous pénétrez toutes mes pensées et que tous mes désirs sont exposés à votre vue, je me sens rempli de confusion. On s'impose assurément une étroite obligation de bien vivre quand on considère que tout ce que l'on fait, on le fait devant un juge qui observe tout et à qui rien ne se peut cacher. Si la seule présence d'un homme grave est capable de nous contenir dans le devoir, que ne devra point faire la présence de la majesté infinie de Dieu ? » *(Soliloq.*, c. XIV).

La perte des méchants, au contraire, procède uniquement de ce qu'ils oublient que Dieu est présent et qu'il les regarde. « Il n'y a personne qui nous voie, disent-ils. *Et dixisti : non est qui videat me.* » (Is., XLVII, 10). « Ils n'ont point Dieu devant les yeux, dit le Prophète royal, et c'est pourquoi ils sont toujours souillés de toutes sortes de crimes. *Non est Deus in conspectu ejus, inquinatæ sunt viæ illius in omni tempore* ». (Ps. IX, 26).

III

Sans Dieu, enfin, la morale est une loi sans *sanction*. Or une loi dépourvue de sanction est une loi inefficace, une loi qu'on ne craint pas, qu'on ne respecte pas, qu'on n'observe pas. Aussi partout, à côté des législateurs qui édictent des ordonnances, il y a des juges qui rendent des arrêts ; partout, à côté de la loi, il y a le glaive de la justice.

Mais si vous déclarez la morale affranchie de Dieu, où sera donc la sanction de votre morale indépendante de votre morale laïque ? Quel en sera le juge et le vengeur ? Qui est-ce qui inspirera à l'homme une crainte assez vive pour l'arrêter sur la pente du mal ?

Sera-ce la peur du gendarme ? — Mais il ne peut voir tous vos actes : vos pensées lui échappent et avec elles combien de vos actions ! S'il n'y a que la peur du gendarme pour vous faire observer la loi morale, votre morale sera celle des malfaiteurs dont le grand principe est : « Pas vu pas pris. »

Sera-ce la crainte du remords ? — Mais si la loi morale est indépendante de Dieu, si Dieu n'existe pas, le remords cesse d'être un reproche et une menace, ce n'est plus qu'une vaine imagination que le criminel saura bien étouffer.

Sera-ce la honte d'avoir mal fait ? — Allez demander à ceux qui ont perdu toute pudeur et toute retenue si cette honte est un frein bien puissant !

Sera-ce enfin la crainte du mépris public ? — Les grands criminels le bravent, ce mépris, on voit au contraire tous les jours des misérables tirer vanité de leurs crimes et se réjouir en voyant leur nom remplir les journaux.

Si vous séparez la morale de Dieu, vous n'avez plus rien pour retenir l'homme sur la pente du mal, vous êtes également impuissant pour lui faire remplir son devoir. Quel motif lui proposerez-vous pour l'encourager au bien ? La satisfaction intérieure du devoir accompli ? — Cette récompense, si elle est seule, lui paraîtra bien insuffisante ! — Serait-ce l'estime ou l'admiration dont le public l'entourera ? — Pauvre récompense aussi que celle-là ! Il s'en faut que le monde l'accorde toujours à ceux qui font le bien. Souvent, au lieu d'admirer la vertu, il la tourne en ridicule, la méconnaît ou la persécute. Du reste il est de la nature de la vraie vertu de se cacher et de ne point rechercher les applaudissements. Et puis, si c'est des hommes uniquement que l'homme de bien doit attendre sa récompense, qui donc la donnera à celui qui se sacrifie et meurt victime de son dévouement ?

Vous le voyez, si vous enlevez Dieu de la morale, si vous niez ses récompenses et ses châtiments éternels, vous enlevez à la loi morale sa sanction, vous privez le devoir du stimulant qui devait en assurer l'accomplissement et vous ôtez au crime le seul frein qui pouvait l'enrayer : vous coupez les ailes à la vertu et lâchez la bride à tous les vices.

* *

Cette morale sans Dieu qu'on enseigne depuis bientôt un demi-siècle dans nos écoles porte aujourd'hui ses fruits. C'est elle qui a formé ces générations d'hommes sans conscience dont nous gémissons, ces générations de criminels précoces qui sont la terreur de la société. Grâce à Dieu, vous ne vous contentez pas de cette morale ni pour vous ni pour vos enfants. C'est encore dans le catéchisme et dans les commandements de Dieu que vous allez chercher la règle de votre vie et le code de votre morale. Nous verrons que c'est le meilleur. Ainsi soit-il.

CINQ MINUTES D'EVANGILE

VIII

1er DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE

L'humilité

Et il descendit avec eux et vint à Nazareth.

Jésus vient de soulever un instant le voile qui cachait sa Divinité. Les prêtres, les docteurs du Temple, étonnés et ravis, deviendraient volontiers ses disciples. Mais le Fils de Dieu redescend à Nazareth et vient se renfermer, pour dix-huit ans encore, dans l'oubli et l'obscurité.

Contemplons ce spectacle, qui est pour l'orgueil de l'homme un enseignement salutaire.

I

L'orgueil, cette tendance qui nous porte à nous surestimer et à rechercher immodérément l'admiration des autres, est la *plaie foncière* de l'humanité. « La douceur de la gloire est si grande, a écrit Pascal, qu'à quelque chose qu'on l'attache, même à la mort, on l'aime. Nous perdons la vie avec joie, pourvu qu'on en parle... Nous sommes si présomptueux que nous voudrions être connus de toute la terre, et si vains, que l'estime de cinq ou six personnes qui nous entourent nous amuse et nous contente. »

Le *riche* rêve un train de roi. De là, cet étalage de luxe où l'on jette comme dans un gouffre l'aumône des pauvres, la dot de ses enfants, parfois les derniers débris de sa fortune. Le *roi* songe à bouleverser le monde, pour grandir son trône d'une coudée. L'*ouvrier* veut égaler le riche. Le *villageois* rêve pour son fils les biens de la terre et les honneurs. Il ne cesse d'exciter sa jeune avidité, en offrant à ses regards un tableau riant des prospérités du monde. Non, il ne veut pas que son fils continue de tracer avec lui un sillon pénible dans les plaines ; il a résolu d'en faire un bourgeois, un négociant, un juge, un avocat, et il sourit à son bonheur futur.

Cette tendance se retrouve *chez l'enfant*. On raconte que des artistes avaient organisé une soirée au bénéfice d'un vieux poète. Chopin, âgé de 8 ans, y joua. On l'avait habillé à l'anglaise avec une veste de velours et un large col rabattu. La fête terminée, sa mère l'interrogea sur son succès, et lui demanda ce que le public avait préféré. « Mon col, » répondit-il avec fierté. — Le *vieillard*, qui devrait avoir acquis la sagesse, n'est pas insensible à la louange, même imméritée, et justifie cette parole de Platon : « La vaine gloire est la tunique que l'homme dépouille la dernière, » si tant est qu'il la dépouille !

Partout, le respect que chacun doit avoir pour soi-même, tourne à la vénération. Mais on peut remarquer que l'orgueil est surtout *la plaie de notre siècle*. « Si on analysait l'atmosphère intellectuelle de notre siècle, a écrit un bon juge, on y trouverait les trois quarts d'orgueil. »

Ecoutez les diverses classes de la société répéter, en les démarquant à peine, les paroles de la Sainte Ecriture. Les hommes politiques ont dit, après le succès de leurs combinaisons : « *C'est notre puissante main qui a fait toutes ces choses, et non pas celle du Seigneur.* » Les parvenus se sont écriés, en contemplant leur fortune établie souvent par des habiletés plus fructueuses qu'honorables : « *Ce fleuve de richesse vient de moi, et c'est moi qui me suis fait moi-même.* » Les ouvriers ont dit : « *Nous valons le riche, pourquoi aurait-il seul le droit de régner sur la terre ?* »

O orgueil, tu es partout.

Cette manière de voir et d'agir est-elle conforme à la vérité ? La conduite de Dieu va nous l'apprendre.

II

Regardons l'enfant, l'adolescent, et bientôt l'homme fait, qui vit dans une maison de pauvres, à Nazareth. Il obéit.

« Son bonheur, dit Mgr Caron, est *d'aider sa mère* dans tous les travaux de sa vie quotidienne. En sa place, il écrase, sous la petite meule, le froment dont elle fera le pain, ou bien encore il va à 7 ou 8 minutes de la maison puiser l'eau à la fontaine. » Le P. Faber nous retrace ce dernier épisode : « Le vase dans lequel on va puiser l'eau n'est plus désormais un poids trop lourd pour le Créateur du monde. Cependant il suffit encore pour le faire plier et rendre son pas incertain, quand il gravit le sentier glissant. Bien des habitants vont à la fontaine ou en viennent, tous ont un mot à dire au Fils de Marie. Il répond quelquefois par une parole, plus souvent par un sourire, tous sont contents. Il est ordinairement silencieux : mais sa présence dans cette petite bourgade a l'influence du soleil sur la nature. »

L'Enfant-Jésus *obéit aussi à Joseph*. Chaque jour, il le suit à l'atelier. Lui, la cause éternelle des choses, il veut apprendre à tenir un marteau, à manier un ciseau, à conduire une scie, à assembler deux pièces de bois. Comme nos apprentis, il regarde, afin de pouvoir faire. Le bon charpentier lui dit d'apporter un outil : Jésus l'apporte ; de soutenir une planche, d'enfoncer quelques chevilles de bois dans les trous creusés : il s'y emploie ; de rouler en bonne place un fragment de poutre : il y dépense toutes ses forces. On se souvenait, dans son Eglise naissante, des charrues qu'il avait faites.

« O orgueil, s'écrie Bossuet, avec une énergie sans pareille, mais dont le prédicateur chrétien n'a pas à s'excuser, ô orgueil, viens crever à ce spectacle ! »

* *

Devant de si sublimes exemples d'humilité, préservons-nous d'un orgueil que rien ne justifie. Ne cherchons pas à montrer, à exagérer le peu que nous sommes. « Aimons à être comptés pour rien, » nous dit l'*Imitation*, alors, nous serons les vrais disciples du Dieu de l'Evangile.

IX

2e DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE

Le mariage

L'évangile d'aujourd'hui nous conduit à un banquet nuptial : « En ce temps-là, il se fit des noces à Cana en Galilée, et Jésus y fut invité avec ses disciples » — Ce n'est pas sans raison que Jésus consentit à assister à ces noces. Il a voulu nous montrer que l'état conjugal réclame l'*intervention de Dieu*, et que vouloir *se passer de religion au mariage* c'est s'exposer ordinairement au malheur, celui du temps et peut-être celui de l'éternité.

I

L'état conjugal réclame l'intervention de Dieu. Le mariage est un voyage long et tourmenté. « Dans tous les ménages, même les mieux assortis, dit Mgr Gibier, il y a des *diversités* d'esprit et de caractère qui s'atténuent parfois, mais ne guérissent guère ; des *défauts* qui ne se corrigent qu'avec le temps ; des *infirmités* du corps qu'on doit soigner et endurer avec résignation comme les siennes propres. Ajoutez à cela qu'il y a dans le tête-à-tête du foyer *quelque chose de monotone* qui finit par devenir insupportable à la nature humaine, toujours avide de changement. »

Pour supporter tous ces inconvénients de la vie conjugale, il faut un *idéal* et une *force*.

Or, m. f., la religion nous présente cet *idéal :* c'est le Christ vivant et mourant pour les âmes qui l'aiment. « Maris, aimez vos femmes comme Jésus-Christ a aimé son Eglise, dit l'apôtre S. Paul, il s'est livré à la mort pour elle. » Et pour l'autre conjoint : « Femmes, dit le même apôtre, soyez soumises à votre époux comme l'Eglise est soumise à Jésus-Christ. »

Elle met aussi la *force* dans nos volontés. Ce n'est pas seulement en face de l'autel que le sacrement de mariage produit la grâce ; il garde le pouvoir de la produire pour toutes les circonstances dans lesquelles la vie commune la requiert. De même que les espèces eucharistiques restent sur l'autel après la messe où le prêtre les a consacrées, ainsi la grâce du mariage demeure dans l'âme des conjoints. Le saint Concile de Trente la décrit en ces termes : « Elle perfectionne l'amour mutuel, affermit l'union jusqu'à l'indissolubilité, et sanctifie les conjoints. » — Cette grâce rend donc l'amour *patient* devant les défauts qui ne se découvrent qu'au lendemain des noces. Elle le rend aussi *miséricordieux ;* elle change les récriminations en bons conseils, en sages exhortations, en doux encouragements. — Munis de cette force divine, les jeunes gens peuvent s'en aller dans les âpres sentiers de la vie ; ils y trouveront des épines, des douleurs, mais jamais au-dessus de leur courage. Les liens de l'amour mutuel se serreront avec l'âge. Les deux cœurs n'en feront vraiment qu'un, et quand l'un des époux quittera la vie, l'autre lui dressera dans son cœur un sanctuaire où son souvenir ne mourra jamais.

II

Si l'état du mariage est difficile avec la religion, que dire du mariage irréligieux, quand bien même il a été préparé avec toutes les précautions de la sagesse humaine ? — Que dire aussi du mariage religieux, quand il n'est pas contracté avec les dispositions nécessaires, quand la confession préalable a été subie plutôt que faite, en un mot, quand le mariage est une profanation ?

Dans les premiers temps, l'amour, ce sentiment si puissant, suffit à sauvegarder la félicité conjugale ; mais bientôt la beauté se fane, le temps, cet impitoyable ravageur du corps humain, efface les radieuses couleurs de la jeunesse, déforme les traits, ride les fronts, détruit l'un après l'autre les

attraits qui parlent aux yeux, et les deux conjoints *restent seuls,* avec leurs défauts et leurs tentations. On se contredit pour des riens, l'amour-propre s'en mêle, la lutte s'engage, tantôt éclatante, tantôt sourde, mais incessante. Les froissements deviennent des blessures, les blessures deviennent des plaies qui s'enveniment, « et le mariage qui avait commencé sous les ombrages parfumés de l'Eden, s'achève souvent sur une croix. »

Vraiment, l'irréligion n'est bonne qu'à dépeupler le ciel et à désenchanter la terre.

* *

Parents chrétiens, je m'excuse d'avoir attiré votre attention sur ce sujet d'une importance majeure, mais j'y suis invité par Jésus-Christ lui-même dans l'évangile de ce jour.

Demain vous aurez des fils ou des filles à marier. De grâce, n'établissez pas sur le *néant* leur foyer familial. Fondez des foyers vraiment chrétiens, et vous aurez sauvé vos âmes et celles de vos chers enfants.

X

3e DIMANCHE APRÈS L'EPIPHANIE

Prière confiante

L'évangile de ce matin est bien consolant pour nous, car il met entre nos mains la clef des divins trésors et nous enseigne comment nous pouvons nous rendre maîtres du cœur de Dieu. — Il nous présente d'abord un lépreux qui court à la rencontre de Jésus, se prosterne devant lui, l'adore et lui dit : « Seigneur, si vous le voulez, vous pouvez me guérir. » Puis, c'est un centurion qui vient supplier notre Maître pour son serviteur, frappé de paralysie. Et tous les deux obtiennent les miracles qu'ils demandent.

L'évangile nous indique donc deux choses nécessaires pour obtenir de Dieu tout ce dont nous avons besoin : *prier,* et *prier avec confiance.*

I

Avant tout, il nous dit de *prier.* — Nous vivons à une époque où un grand nombre de chrétiens, emportés par les affaires, distraits par de continuelles occupations, ou adonnés à une vie molle et sensuelle, passent des jours, des semaines, des mois, sans adresser jamais une prière à Dieu. — Quelle erreur, m. f., que de laisser couler sa vie dans une semblable négligence ! Un chrétien doit souvent prier, car la prière *est un besoin* de la nature humaine.

Qu'elle est grande, notre faiblesse ! N'est-il pas vrai qu'à certaines heures nos esprits sont, pour ainsi dire, encombrés de bonnes résolutions ? Mais, comme le vent disperse et dissipe les nuages, la moindre difficulté casse l'aile de nos rêves. — Franklin, le célèbre savant américain, s'était tracé douze maximes, dont la pratique devait le conduire à la possession de la sagesse. Voici la quatrième : « Prenez la résolution de faire ce que vous devez, et faites sans y manquer ce que vous avez résolu. » *Faire sans y manquer ce qu'on a résolu,* cela dépasse les forces humaines. Sans doute, il serait beau, l'homme aux fortes convictions, au grand caractère et à la vie immaculée ; mais cet homme n'existe pas. Le péché d'Adam « a mis du sien » dans les veines de l'humanité et introduit le déséquilibre dans toutes ses énergies.

Pour vivre chrétiennement, nous avons besoin d'attirer en nous la force divine. « *Oportet... orare,* il faut prier, » disait Notre-Seigneur, et il ajoutait : « *semper orare,* toujours prier. » Non pas qu'il faille prier sans cesse d'une manière positive, en récitant continuellement des prières vocales, ou même en pratiquant l'oraison mentale d'une manière soutenue. Cette interprétation de l'Ecriture serait contraire à la raison et au sens commun : « On ne cesse pas de prier, dit S. Bonaventure, quand on ne cesse pas de bien faire, et la prière du cœur et des œuvres a plus de valeur que celle des lèvres. » On ne cesse pas de prier quand on vit en la présence de Dieu, quand on désire sans cesse l'accomplissement de sa volonté et la vie bienheureuse, et pour cela personne n'est obligé d'interrompre la moindre de ses occupations.

II

Il faut prier, mais *avec l'inébranlable confiance* du lépreux et du centurion. — « Seigneur, disait le premier, si vous le voulez, vous pouvez me guérir. » — « Dites seulement une parole, disait le second, et mon serviteur sera guéri. »

Et en effet, m. f., une ferme espérance, la confiance en la puissance et en la bonté de Dieu est une des conditions de la prière, et plus nous espérons, plus nous sommes sûrs d'obtenir. Notre-Seigneur l'affirme dans une autre circonstance : « Tout ce que vous demanderez en mon nom, croyez que vous le recevrez et il vous sera accordé selon votre désir. » L'apôtre S. Jacques écrit dans son Epître (I, 5-7) : « Si quelqu'un a besoin des grâces du ciel, qu'il les demande à Dieu, qui communique ses dons avec largesse ; qu'il demande avec foi et sans hésitation, car celui qui hésite a l'instabilité des flots de la mer et n'obtiendra rien. » Le savant Origène résume tout, en disant : « Dieu veut que dans la prière nous parlions comme des dieux à un autre Dieu. »

Si vous demandiez, m. f., quelle est la raison de cette prodigieuse puissance de la prière, nous répondrions : Dieu est père et le sentiment de la paternité est chez lui à un degré souverain. Or, quel est le père qui repousserait son enfant, appuyé sur son cœur et lui disant : « Mon père, voici quels sont mes besoins, j'ai en vous la confiance la plus absolue et la plus affectueuse, je me repose entièrement sur votre amour et votre sollicitude » ? Et Dieu est d'autant plus vulnérable qu'il a plus grande envie de nous accorder ses dons que nous-mêmes de les recevoir.

Ne nous étonnons donc plus de la sainte audace des âmes généreuses. Elles parlent à Dieu avec

une familiarité qui peut sembler téméraire : « Seigneur, disait sainte Thérèse (non pas sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, mais la grande Thérèse d'Avila, réformatrice du Carmel), Seigneur, vous ne devez pas me refuser cette faveur. Comment cela peut-il s'allier avec votre miséricorde ? Comment l'amour que vous avez pour moi peut-il le souffrir ? Non, Seigneur, cela ne se peut tolérer. Est-ce que j'agirais ainsi à votre égard ? »

Quel langage, m. f., et quelle condamnation de notre peu de foi !

* *

Désormais, m. f., comprenons notre bonheur et notre puissance ; demandons avec une foi ferme, et nous obtiendrons. Soyons persuadés que si nous n'obtenons rien de Dieu, *quand nous sommes en état de grâce*, c'est ou bien parce que notre prière est froide, languissante, timide, défiante, ou bien parce que l'objet de nos demandes est, dans la pensée de Dieu, contraire au salut de notre âme.

LECTURES SUR SAINTE JEANNE D'ARC

Première Partie : l'Envoyée de Dieu

I

LE PAYS DE JEANNE D'ARC

L'Eglise a fait de Jeanne d'Arc une sainte, elle l'a placée sur les autels. Le Pape l'a donnée pour seconde patronne à la France, la Sainte Vierge en étant la première. Elle est la sainte de la Patrie et la Patrie reconnaissante à celle qui l'a sauvée de l'invasion anglaise a fait de sa fête une fête nationale. Pendant la grande guerre nous avons senti son action, sa protection, et nous l'avons bien priée. Elle a toujours attiré tous les cœurs et soulevé toutes les admirations, car nulle figure n'est plus attachante, plus décidée et plus douce, plus française, en un mot ; mais depuis qu'il nous est permis de l'invoquer publiquement, nous l'aimons davantage encore ; tout ce qui la rappelle, tout ce qui parle d'elle nous intéresse et nous est sacré. C'est pourquoi nous allons étudier tous les traits de cette touchante physionomie, rayonnante de pureté et de force, séduisante par son esprit, sa spontanéité, son élan et sa bonté, pieuse et ardente, guerrière et virginale, incarnant tout ensemble la foi et le patriotisme.

« Elle n'eut point l'âpreté lorraine, écrit Michelet qui l'a au moins devinée, mais bien plutôt la douceur champenoise, la naïveté mêlée de sens et de finesse, comme vous la trouvez dans Joinville. »

Cette réflexion de l'historien qui a le premier étudié Jeanne d'Arc sans parti pris absolu, bien qu'il n'ait pas dépouillé toutes ses préventions antireligieuses, nous amène à rechercher d'abord les origines de Jeanne d'Arc et à raconter sa vie d'enfant.

I

Quand Jeanne d'Arc naquit le 6 janvier 1412 à Domremy, « la nuit de l'Epiphanie, écrit un duc de Milan, Perceval de Boulainvilliers, sénéchal de Berry, conseiller et chambellan de Charles VII, les pauvres habitants du lieu furent saisis d'une joie inconcevable. Ignorant la naissance de la jeune fille, ils courent les uns chez les autres, se demandant ce qui est survenu de nouveau... Les coqs, comme hérauts de cette nouvelle joie, éclatent en chants qu'on ne leur connaissait pas : ils se battent les flancs de leurs ailes, et on les entend pronostiquer le bonheur de cette nouvelle naissance. » (P. Ayroles, II, 242).

Or à quelle province appartenait Domremy ? — A la province de Champagne.

La Champagne, en effet, alors définitivement réunie à la couronne, comptait quatre *bailliages* ou départements royaux : Meaux, Troyes, Vitry et Chaumont-en-Bassigny Meaux et Troyes étaient aux mains des Anglais ; Vitry résistait avec le capitaine La Hire ; Chaumont était envahi par l'influence anglaise, si bien que le capitaine Robert de Baudricourt avait dû se retirer à Vaucouleurs où il bataillait ferme, mais désespérément.

Le bailliage de Chaumont comprenait depuis 1341 quinze *prévôtés* ou cantons : Bar-sur-Aube, La Ferté, Chaumont-en-Bassigny, Monteclair-et-Andelot, Nogent-en-Bassigny, Passavant-en-Lorraine, Grant-en-Ornois, Coiffy, Wassy, Rosnay, Bar-sur-Seine, Essoye, Varennes, Bourbonne et Vaucouleurs.

Or les juges de Rouen, qui ont fait une enquête sur Jeanne et sur son pays, font cette déclaration : « C'est une vérité acquise, *verum est*, que l'accusée est originaire du bailliage de Chaumont-en-Bassigny et de la prévôté de Monteclère et d'Andelo. »

Aussi bien, qui ont-ils chargé de faire l'enquête ? — C'est, sur l'ordre de Henri VI, le bailli de Chaumont, Jean de Torcenay, lequel a délégué le prévôt d'Andelot, Gérard Petit, et le tabellion royal d'Andelot, Nicolas Bailly, qui déposera de ces faits au procès de réhabilitation.

Domremy était du ressort d'Andelot, et par conséquent appartenait à la Champagne. Mais au point de vue ecclésiastique, il dépendait du diocèse de Toul, qui avait gardé son antique circonscription romaine, comme au temps des Mérovingiens. Cette circonscription se composait alors de quatre tronçons territoriaux : « Le premier forma le temporel des évêques de Toul ; le second une partie du duché de Lorraine ; le troisième une partie du duché de Bar ; le quatrième, une partie de la province française de Champagne. Cette dernière seule appartenait au royaume [1]. » Domremy était situé sur les Marches de Lorraine, c'est-à-dire sur la frontière de France voisine de la Lorraine, et il relevait de la juridiction civile de la Champagne.

[1] *Jeanne d'Arc champenoise*, par l'abbé Misset, I et II.

Concluons avec Charles du Lys, petit-neveu de Jeanne d'Arc : « Elle naquit au village ou hameau de Dompremy, paroisse de Greux en France, diocèse de Toul. Mais d'autant qu'on dit communément Toul en Lorraine, aucuns ont escrit qu'elle estoit lorraine, dont ils se trompent, pour ce qu'il est notoire que ledit diocèse de Toul a son estendue et son ressort partie sur la France, partie sur l'Empire, partie sur la Lorraine, comme les autres eveschés proches, Metz et Verdun, situés sur les frontières desdits païs. Qui fait qu'en toute la Lorraine n'y ayant qu'un Evêché, on dit communément Toul en Lorraine[1]. » C'est pourquoi sans doute elle a été appelée « la bonne lorraine. »

Ceux qui veulent qu'elle soit lorraine d'origine n'ont pas réfléchi que si elle est lorraine elle n'est pas française.

II

Aucune existence historique n'est mieux connue que celle de Jeanne d'Arc parce qu'elle s'est racontée elle-même au procès de Rouen. Nous n'avons donc qu'à la laisser parler elle-même.

« Je suis née, dit-elle, au village de Domremy qui ne fait qu'un avec le village de Greux où est l'église principale. » Elle insiste sur le « Domremy de Greux » parce que Domremy se divisait en deux parts : le Domremy de Greux, où elle est née, qui appartenait au domaine royal, et l'autre, composé de trente-cinq feux, qui était du domaine seigneurial.

La famille d'Arc venait sans doute d'Arc-en-Barrois. Jacques d'Arc, le père de notre Jeanne, était de Ceffonds ; sa femme, Isabelle Romée, était de Vouthon, en Champagne près de Domremy. Celle-ci avait un frère, Jean de Vouthon, couvreur et père de quatre enfants, qui habitait Sermaize. Henri de Vouthon, curé de Sermaize, était son frère aîné ou son oncle. Elle dut venir le visiter quand elle était encore jeune fille, et comme Ceffonds n'est pas très loin de Sermaize, le hasard des foires et des marchés a pu la mettre en relations avec Jacques d'Arc. Celui-ci qui n'était point serf, attaché à la glèbe, mais libre, l'épousa et la suivit à Domremy où ils s'établirent. Ils furent d'abord fermiers du seigneur de Bourlémont, mais ils devinrent bientôt propriétaires. « Les biens qu'ils possédaient, dit M. Villiaumé, représentaient environ vingt hectares, dont douze en terre, quatre en prés et quatre en bois. Ils avaient de plus leur maison, leur mobilier et une réserve de 2 à 300 francs.[2] » Ils n'étaient donc pas très riches, *non multum divites*, mais pas pauvres non plus.

Jeanne nous a dit comment elle fut élevée : « Mon père s'appelait Jacques d'Arc, ma mère Isabelle. Ma mère m'a appris le *Pater noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo*. C'est d'elle, et non pas d'autre, que j'ai appris toute ma créance. »

Ses juges lui demandent si elle n'a pas eu un culte pour les fées : « Je ne sais ce que c'est que les fées, répond-elle. Pour ce qui est de mon instruction, l'on m'a appris ce que j'avais à croire. J'ai été bien et dûment enseignée comment une enfant doit se conduire pour être bonne. On m'a appris à coudre la toile et à filer ; et pour la quenouille et l'aiguille, je ne redoute aucune femme de Rouen. »

Elle fut baptisée par un prêtre nommé Jean Minet, dont on ne retrouve plus trace, et, suivant l'usage du temps, elle eut plusieurs parrains et plusieurs marraines, car sa famille était honorée. Elle avait une sœur plus jeune, Catherine, et trois frères plus âgés : Jacques ou Jacquemin, Pierre et Jean.

Que faisait-elle à la maison de son père ? — « Je m'occupais à l'intérieur des soins du ménage. Lorsque j'ai été plus grande et que j'ai été jeune fille, je ne gardais pas habituellement le bétail. Cependant j'aidais à le conduire dans les prés et dans un château appelé de l'Ile où on le renfermait par crainte des hommes d'armes. J'obéissais en tout à mon père et à ma mère. »

Veut-on savoir le témoignage qu'ont rendu d'elle ses compatriotes au procès de réhabilitation ? Ecoutons Gérard Guillemette, de Greux, qui avait quarante ans :

« J'ai vu Jeannette et je l'ai fort bien connue dès le premier temps où j'ai été en état de la connaître. C'était une fille vertueuse, honnête et simple, cherchant la conversation des filles et des femmes vertueuses de son village. J'ai vu qu'elle se plaisait à aller à l'église où on la trouvait souvent, qu'elle aimait à se confesser et qu'elle le faisait dévotement. Je crois qu'il n'y en avait pas de meilleure dans le pays. Elle aimait aussi à travailler, à filer et à préparer dans la maison ce qui était nécessaire ou utile à son père et à sa mère. Quelquefois elle allait à la charrue, quand telle était la volonté de son père. »

Henri Arnolin, prêtre, de Gondrecourt-le-Château, déclare qu'il l'a connue depuis l'âge de dix ans et qu'il l'a confessée plusieurs fois : « Elle aimait la confession et en usait souvent, dit-il. Elle avait une telle révérence pour Dieu que dans l'église elle était souvent prosternée la face contre terre devant le crucifix. D'autres fois, les mains jointes et immobiles, elle tenait le visage et les yeux fixés sur la croix ou sur la Bienheureuse Vierge. »

« Simple, bonne, pudique, dévote, craignant Dieu, telle je l'ai vue, dépose Isabellette, femme de Gérardin d'Epinal Elle aimait à faire des aumônes, elle recueillait des pauvres pour la nuit, elle voulait coucher près du foyer et céder son lit aux mendiants. On ne la voyait pas dans les chemins, mais elle se tenait en prières dans l'église. »

« Je n'ai jamais vu meilleure jeune fille, disait son curé, Guillaume Front. Il n'y en a pas de pareille dans la paroisse. »

Il ajoutait en souriant qu'elle se confessait trop souvent.

Presque chaque samedi, elle allait dans l'après-

[1] *Traité sommaire*, 1612, 19-22.
[2] L'abbé Misset, *ibid.*, p. 60.

midi, en compagnie d'autres femmes ou de sa sœur, à Notre-Dame de Bermont, où elle faisait brûler des cierges. « Elle servait grandement Dieu et la Bienheureuse Marie, affirme Jean Colin de Greux, à ce point que moi, qui étais alors jeune, et d'autres jeunes gens avec moi, nous nous moquions d'elle à cause de sa dévotion. » (Ayroles, II, livre 3).

Quelle plume savante tracerait d'elle un plus beau portrait que ne l'ont fait ces paysans simples et droits, dans leur admiration naïve et dans l'aveu sans feinte qu'ils se moquaient d'elle parce qu'ils la trouvaient trop pieuse ? Son curé même n'était pas loin de penser qu'elle exagérait un peu sa dévotion, mais qu'il eût voulu que toutes les jeunes filles de Greux et de Domremy lui ressemblassent, car il ne savait rien de meilleur qu'elle.

Sa mère, Isabelle Romée, ainsi appelée sans doute parce que dans sa famille quelqu'un avait fait le pèlerinage de Rome, pouvait s'applaudir d'avoir une telle fille, si pure, si bonne, si docile. Jeanne était surtout son œuvre. C'est elle qui avait donné à l'enfant « toute sa créance, » qui l'avait instruite de sa religion, qui lui avait appris à prier, et enseigné « comment elle doit se conduire pour être bonne. » Elle avait fait de sa Jeannette une jeune fille très pieuse, une laborieuse qui ne boudait pas le travail, une fileuse et une ouvrière accomplie, une chrétienne parfaite, dit le prêtre Jean le Fumeur, une sainte : *« erat bona et sancta filia »*

AUX ENFANTS DE MARIE

VIII

LA CONSCIENCE

On raconte qu'au premier siècle de l'Eglise, un enfant chrétien était menacé de mort s'il ne renonçait pas à son Dieu, et comme il opposait à ces menaces un courage invincible : « Où est donc ton Dieu ? » lui demanda le bourreau. Mais lui, mettant une main sur sa poitrine, et de l'autre montrant le ciel : « Il est là-haut, répondit-il, et il est dans mon cœur. »

I

Oui, Dieu est au ciel et les anges l'y adorent, mais il est aussi dans notre âme, dans notre conscience.

La conscience qui nous dit ce qui est bien et ce qui est mal, est l'organe de Dieu, son interprète en nous.

La conscience est un témoin qui pénètre les secrets les plus intimes, et, à chaque heure du jour, dépose contre les écarts de notre liberté, sans que rien puisse en étouffer la voix, nous suivant partout, à notre foyer, dans le sentier comme sur la place publique.

La conscience est un accusateur qui va saisir la pensée fugitive et l'action cachée ; quand elle a découvert, n'importe où, une lâcheté ou une faiblesse, alors, d'une voix sévère, elle fait retentir l'anathème jusque dans le silence du cœur.

La conscience est un juge inflexible qu'on ne saurait fléchir. Vous avez accompli sans éclat un acte de dévouement ou de vertu, vous entendez une voix qui crie : « C'est bien ! » Par contre, si vous avez succombé, si vous avez suivi le flot au lieu de remonter le courant, vous entendez la même voix, mais importune, qui crie : « C'est mal ! »

A peine avons-nous cueilli le fruit défendu que le remords s'attache à notre âme : malgré l'ivresse du plaisir, nous n'éprouvons plus qu'ennui, malaise et dégoût ; c'est encore le verdict de la conscience.

II

Si la conscience est une chose qu'il faut toujours suivre dans la direction de notre vie, il importe surtout, pour ne pas se faire illusion, de se former une bonne conscience.

Ayons une conscience *éclairée* qui nous dicte nos obligations comme il convient, sans en excepter une seule, et la manière de les bien remplir ; qui nous guide avec certitude sur ce que la loi divine, sur ce que l'Evangile ordonne ou interdit.

Ayons une conscience *droite* qui nous fasse voir les choses sous la double lumière de la raison et de la foi, et non d'après le caprice de notre volonté personnelle. Et ici, prenons garde à certains retours de complaisance sur nous-mêmes : car, jusque dans nos actes les plus vertueux, souvent c'est encore notre amour-propre que nous satisfaisons.

Ayons une conscience *délicate,* qui ne fléchisse devant aucun devoir, si humble soit-il, qui ne pactise jamais avec le mal, qui ne se pardonne aucune faute. Pour elle pas de compromis, pas de concessions, pas d'indignités. Non seulement elle ne consentira pas à servir à la fois Dieu et le démon, mais, tant qu'elle remarquera en elle quelque tache, quelque faiblesse, tous ses efforts tendront par une résistance généreuse à les faire disparaître.

Avec une conscience ainsi formée, ayant de la mesure, vous goûterez dans votre cœur le calme et la paix ; et, chaque soir, vous vous endormirez sans crainte, parce que, à votre chevet, il n'y aura point d'accusateur. La loi divine seule orientera votre vie. Les notions morales qui flottent aujourd'hui confuses dans tant d'esprits garderont chez vous toute leur clarté. Aux yeux de l'opinion, il n'est pas nécessaire d'avoir de la vertu, il suffit d'avoir de la tenue. Il est même des vices pour lesquels l'opinion a plus de complaisances que de rigueurs. Vis-à-vis du monde, et pour nous protéger contre ses embûches, nous garderons ce caractère personnel qui nous distingue ; au lieu de nous réduire à cet état lamentable d'arbres d'automne ou d'astres errants dont parle l'apôtre S. Jude : « *Arbores autumnales, sidera errantia* » (Jude, 12-13), nous aurons une conscience fière et libre. Quand même on serait isolé dans son sentier et que l'on y marcherait seul, cela n'en est que plus louable.

En mettant la main sur notre cœur et en nous disant sans cesse : « Dieu est là, » notre âme, dégagée des satisfactions de l'amour-propre et livrée généreusement à la grâce, saura accomplir chaque

chose à son moment et de la meilleure manière ; nos jugements seront remplis d'indulgence ; nous agirons toujours selon les règles de la prudence chrétienne ; la vertu sera pour nous une amie fidèle qu'on n'a jamais trahie. Si nous portons constamment ce souvenir de la présence de Dieu, nous saurons graduer notre estime d'après la valeur réelle des choses et placer Dieu et les choses de Dieu bien au-dessus de toutes les futilités et de toutes les vanités qui remplissent la vie des âmes mondaines.

* *

Ne dites pas : « Comment fait-on dans le monde ? » mais dites : « Ma conscience, voilà ce que je dois suivre ; mon devoir, voilà ce que je dois aimer. » Ayons une conscience, donnons-lui toujours la lumière, la droiture, la délicatesse chrétienne, suivons ses avis. Elle sera ainsi l'ornement de notre vie et le gage de notre éternité. Ainsi soit-il.

INSTRUCTIONS SUR LA SAINTE EUCHARISTIE

XXX

« JE SUIS INDIGNE... »

Mes frères,

Je vous ai dit : « Communiez souvent. » Vous me répondez, du moins quelques-uns d'entre vous me répondent : « Je ne suis pas digne. »

C'est une objection nouvelle que vous opposez aux invitations de mon apostolat. Elle est sérieuse, et c'est pourquoi j'estime qu'il est de mon devoir de l'examiner avec vous.

« Je ne suis pas digne ! » C'est justement la parole que le prêtre vous suggère, avant de déposer l'Hostie sur vos lèvres : *Domine, non sum dignus...* Ce qui vous prouve déjà que votre objection est vaine, car après cette confession de votre indignité, l'Hostie vous est donnée sans hésitation. Vous la donnerait-on si votre indignité était une raison suffisante pour qu'on vous la refuse ?

Ne serait-ce pas qu'il y a deux sortes d'indignités, dont l'une interdit l'accès à la sainte Table, et dont l'autre ne l'interdit pas, je dirai même : au contraire ?

De fait, c'est là la vérité. Laissez-moi vous le montrer ce soir.

I

Il y a une indignité qui ne nous permet pas d'approcher de la sainte Table. Rien de plus certain. Qui est indigne de cette indignité, en quelque sorte rédhibitoire ?

Celui dont la conscience n'est pas pure et dont l'intention n'est pas droite. Pureté de conscience, intention droite : sans la réalisation de ces deux conditions, il n'est pas de communion légitime, et l'on peut, et l'on doit même dire que toutes les communions faites en dehors d'elles, seront plutôt funestes et quelquefois même catastrophiques.

Vous avez sur la conscience quelque faute grave. Vous ne vous en êtes pas confessé, soit parce que vous n'avez pas trouvé de confesseur, soit parce que, au confessionnal, vous avez été pris d'une fausse honte qui vous a fait la cacher. Votre faute entache toujours votre âme. Le monde, le prêtre lui-même ne la connaît pas : Dieu la voit. Une barrière vous sépare de lui que le sacrement n'a pas renversée. Vous ne pouvez franchir cette barrière sans sacrilège. Vous n'êtes pas digne, n'avancez pas. L'audace de votre part serait, chrétiennement parlant, un véritable crime.

— J'aurais pourtant le désir de communier.

— Vous n'en avez pas le droit.

— On me remarquera.

— Peu importe !

— On tirera contre moi des conclusions blessantes, déshonorantes...

— Aucune considération d'aucune sorte ne peut légitimer un acte qui brave et offense Dieu.

De même, si votre intention n'est pas droite, vous devez vous abstenir. Vous ne devez pas communier uniquement pour complaire à votre famille, uniquement pour vous attirer les bonnes grâces ou l'estime du clergé de votre paroisse, uniquement même pour faire comme tout le monde.

Bref, si vous avez les autres dispositions de foi et de charité surnaturelles, oui, allez ; autrement non, mille fois non !

Si vous êtes indigne de l'une ou l'autre de ces indignités-là, vous avez raison : n'approchez pas de la Table Sainte. N'approchez pas, ne recevez pas l'Hostie : vous feriez le péché de Judas et vous mangeriez, comme dit l'Apôtre, et vous boiriez votre propre condamnation.

Mais ce mot *indignité* a un autre sens, et dans ce sens elle ne vous interdit pas la communion. C'est ce qu'il me reste à vous montrer.

II

Qu'entendez-vous, en général, quand vous dites : « Je suis indigne » ?

Vous entendez que vous êtes trop petit pour aller à Dieu qui est si grand. Vous entendez que vous êtes trop coupable pour aller à un Dieu si pur. Vous entendez que vous êtes trop mauvais pour aller à un Dieu si bon. Vous n'avez pas de péché grave sur la conscience ; votre cœur est droit ; mais vous vous sentez sans mérites et vous vous humiliez de la médiocrité de vos vertus.

Si c'est ainsi que vous l'entendez, rassurez-vous. De cette sorte d'indignité, nul homme, fût-il un saint, ne peut se dépouiller.

Nul n'est digne de Dieu que Dieu. Les anges les plus hauts ne sont pas dignes. Les Elus les plus glorieux et les plus élevés sur les degrés du ciel, ne sont pas dignes. Mais dites-vous bien ceci : la dignité absolue n'est pas requise, et les sacrements ayant été institués pour les hommes, *sacramenta propter homines,* Dieu n'attend pas que, seuls, des esprits purs viennent solliciter de lui la grâce d'entrer en relation intime avec lui.

Je vais plus loin, et je dis : Si vous êtes faibles, portés au mal, tourmentés par vos passions, hantés de souvenirs coupables, malades d'âme ou de corps, malheureux, c'est vous qu'il attend dans son taber-

nacle avant tous les autres. Ce Jésus de l'Hostie n'est-il pas toujours Celui dont S. Matthieu nous dit : « Tous ceux qui avaient des malades les lui amenaient, et il les guérissait tous » ? Il étendait ses bonnes mains, ses mains divines sur les infortunés ; il touchait les yeux des aveugles, les oreilles des sourds, la langue des muets ; il commandait au démon qui s'était rendu maître du corps et de l'âme des possédés ; et tous retrouvaient la santé ou l'équilibre mental perdu. Le Jésus de l'Eucharistie est toujours ce merveilleux guérisseur, et ceux d'entre nous qui ont ses prédilections sont toujours les mêmes : les infirmes, les malades, les faibles, les pécheurs.

Vous qui vous sentez faibles et pécheurs, ne dites donc pas : « Je suis trop misérable ; je ne puis le recevoir souvent. » C'est comme si vous disiez : « Je ne vais pas trouver le médecin, parce que je suis malade ; je ne mange pas, parce que je suis trop faible. » La raison qui vous éloigne est justement celle qui doit vous rapprocher. N'oubliez jamais que le cœur de votre Christ est un abîme de miséricorde et d'amour plus profond que la mer profonde, plus immense que l'immensité même des cieux.

Ecoutez ce que vous dit le prêtre en vous présentant l'Hostie. Il ne dit pas : « Voici le Lion de Juda ! Voici le Jéhovah terrible du Sinaï ! » Il dit : « Voici l'Agneau de Dieu ! » Nom symbolique, nom charmant, touchant. Un agneau, c'est innocent, c'est doux !

Vous êtes le plus faible, le plus infirme ? C'est vous qu'il chérit le plus tendrement. Dans un village des Alpes, une mère vivait, entourée d'une belle couronne d'enfants. Tous étaient solides, beaux, alertes ; seul, le dernier-né faisait exception, pauvre infirme, contrefait, idiot. « Votre famille est bien belle, dit un passant, mais quel dommage que ce petit soit si impotent ! — C'est ma croix, » répondit la mère, dont les yeux s'abaissèrent sur l'enfant, baignés de larmes, « mais c'est celui que j'aime le mieux ! » C'est le cri de la nature ; c'est le cri de Dieu !

Vous dites : « Le milieu où je vis ne me permet pas une action aussi sainte ! Vous ne savez donc pas que tous les jours je n'entends que blasphèmes et obscénités ? Comment voulez-vous que, souillé par toute cette boue, je m'approche du Bon Dieu ? » — Approchez-vous de lui, car c'est vous qui avez besoin surtout du secours divin. Les ordures qui sortent de la bouche des corrompus et des impies ne souillent pas les âmes pures. Laissez dire et faire les autres ; vous, tenez les regards de votre âme et votre âme elle-même attachés à Dieu. Et le moment venu de communier, allez ! N'est-ce pas pour vous et vos semblables qu'il existe un Pain des forts ?

Dieu n'exige de vous que deux conditions pour que vous puissiez, en toute sécurité, communier au corps et au sang du Christ : c'est la pureté de conscience et l'intention droite. Je vous l'ai dit et vous le répète à dessein, pour que vous ne l'oubliiez pas.

Or, m. f., la pureté de conscience, c'est-à-dire l'absence en votre âme de tout péché mortel, vous l'avez, ou vous pouvez facilement l'avoir en vous confessant.

Quant à l'intention droite, je veux croire, — et si je le crois, ce n'est pas sans raison, — que, lorsque vous communiez, vous l'avez tous.

Est-ce pour un motif humain que vous communiez ? Est-ce pour gagner ou garder l'estime de vos maîtres, comme je l'ai vu faire quelquefois dans les collèges ou dans les grandes maisons où la servilité peut aller parfois jusqu'au crime ? Non, certes, non ! C'est pour trouver dans le sacrement les forces ou les consolations dont vous avez besoin. C'est pour devenir meilleurs et pour mieux vivre. C'est pour plaire à Dieu. C'est pour implorer des grâces spirituelles ou autres. C'est en vue de votre salut éternel.

S'il en est ainsi (et il en est ainsi), encore une fois, rassurez-vous, m. f. ! Vous avez les deux dispositions nécessaires ; votre conscience est pure, votre intention est droite ; vous n'êtes pas indignes, vous êtes dignes. Vous avez le droit de communier ; tout en restant humbles à cause du souvenir de vos fautes, vous avez le droit de recevoir l'Hostie trois fois sainte ; vous pouvez approcher hardiment, avec respect, mais avec confiance, sûrs d'être bien accueillis par le Maître qui vous a appelés et qui vous attend.

Souvenez-vous que ce n'est pas pour les anges que l'Eucharistie a été instituée. Elle a été instituée pour rendre aux faibles les forces perdues, pour rendre la santé aux malades de l'âme, pour élever les imparfaits à la perfection au moins relative à laquelle un chrétien doit parvenir.

C'est un raisonnement insensé de dire qu'il faut être parfait, avant d'aller à la source de la perfection ; que de voir dans la communion, non le moyen d'arriver à la vertu, mais la récompense de la vertu déjà acquise, et, sous prétexte que le Dieu de l'Eucharistie est le Saint des saints, de s'éloigner de lui. C'est une erreur encore de croire qu'il faut être *impeccable* pour communier. Ni parfait ni impeccable ! Etre en état de grâce et résolu à vivre en chrétien, c'est tout ce qui est exigé. Remplissez cette double condition : vous êtes citoyens du Royaume ; vous avez tous les droits.

Profitez-en, m. f., en allant à ce Jésus-Eucharistie qui vous tend les bras, prêt à vous aider au rude travail de la vie, à vous consoler, à vous donner la force et la victoire, et à vous emmener avec lui au séjour de la béatitude éternelle que je vous souhaite de tout mon cœur. Ainsi soit-il.

XXXI

L'ABANDON DE LA SAINTE TABLE

Vous vous rappelez, m. f., l'émotion que souleva, dans la synagogue de Capharnaüm, la première annonce de l'Eucharistie. Un grand nombre d'auditeurs, et parmi eux des disciples, en entendant qu'il fallait se nourrir du corps et boire le sang du Christ pour avoir la vie, trouvèrent ces paroles trop dures, et avec des murmures quittèrent le Maître pour ne plus revenir.

Ce qui se passa ce jour-là, se passe encore de nos jours. L'idée de l'Eucharistie trouve toujours des incrédules ; chose plus grave, des dégoûtés, et enfin des peureux. C'est de ces âmes infidèles au plus grand amour que je veux vous parler ce soir.

Triste sujet. Le temps est bien en harmonie avec les pensées que je vais exprimer ; la nuit tombe, il fait froid, le vent souffle sous les portes closes les airs de son plain-chant désolé. Avec l'hiver et la neige on éprouve malgré soi un sentiment d'abandon. On sent que dans la nature tout s'est endormi dans la mort, et c'est justement d'âmes mortes que je veux vous entretenir dans ce discours.

I

Notre Eucharistie, m. f., a, comme Jésus en sa vie mortelle, ses incrédules, et il faut bien convenir qu'ils sont nombreux.

Le plus grand nombre de ces incrédules se recrutent, comme il est naturel, parmi ceux qui n'ont aucune foi, et qui vivent en dehors de l'Eglise. Certaines sectes protestantes, les francs-maçons, les libres-penseurs, les sans-Dieu, les affiliés à des partis politiques dont le premier article, inscrit au programme qu'ils ont adopté et qu'ils suivent, est l'anéantissement de la religion et du sentiment religieux, hommes ou femmes, jeunes gens ou jeunes filles, enfants mêmes, ces gens qui ne croient, comme on dit, ni à Dieu ni à diable, repoussent violemment et parfois avec fureur la croyance à l'Eucharistie. Ils n'ont pas fait leur Première Communion ; beaucoup ne sont pas même baptisés. Ce sont, pour la plupart, des païens dont l'excuse est qu'ils sont des ignorants, et dont la faute est de ne pas vouloir s'instruire.

A côté de ceux-là, il y a les chrétiens qui, après avoir cru, renient leur foi. Ceux-là ont été baptisés ; ils ont fait leur Première Communion ; ils ont peut-être pendant plusieurs années fait leurs Pâques, fréquenté la Sainte Table. Mais un jour, ils ont entendu formuler des objections contre le sacrement ; le doute est entré en eux ; ils ne se sont pas défendus ; ils n'ont pas prié, ils n'ont pas fait appel à ce Dieu qui les a aimés et qui les aime ; ils se sont éloignés. Du doute ils sont passés à la négation, peut-être à la haine. Car il n'est pas rare que le renégat brûle ce qu'il a adoré et devienne un ennemi, audacieux et acharné, du Maître qu'il a reconnu et servi.

Il faut joindre à ces malheureux les esprits orgueilleux qui se refusent à porter le joug des dogmes et ne sauraient admettre le mystère. Ceux-là ne veulent croire que ce qu'ils voient de leurs yeux et touchent de leurs mains, que ce que leur raison peut comprendre. Ces individus sont quelquefois savants, je veux dire initiés aux sciences positives ; mais s'ils sont quelque peu instruits, ils sont encore davantage bornés. Ils ne voient pas que leur savoir est bien court, qu'ils ne savent le tout de rien, et que ce qu'il y a de plus clair au monde, c'est que le mystère est partout. Ils oublient enfin que l'évidence de la Divinité du Christ et la netteté de ses paroles garantissent sa réelle présence dans l'Hostie, et que, quand il a dit *Oui*, il n'est pas permis à la raison humaine de dire *Non*. Ils abandonnent donc la pratique pour des motifs qui, lorsqu'ils se réclament de la raison, sont radicalement déraisonnables.

Telle est, m. f., la première catégorie de ceux qui abandonnent la Sainte Table.

II

Les incrédules s'en vont, mais ils ne s'en vont pas seuls : avec eux s'en vont des *disciples*. J'entends par là les âmes qui ont mieux connu Notre-Seigneur, qui se sont approchées de sa Table, et qui, après avoir avec lui rompu le Pain sacré, quittent le Maître à leur tour. On peut les appeler d'un mot brutal : les *dégoûtés*, car c'est une sorte de dégoût qui les éloigne.

Il est raconté dans le livre des Nombres que les Hébreux partis de la montagne de Hor, par le chemin de la mer Rouge, pour trouver le pays d'Eden, se mirent à murmurer contre Dieu et contre Moïse : « Pourquoi, disait ce peuple ingrat, pourquoi nous avoir arrachés à l'Egypte pour nous faire mourir de faim dans ces déserts ? Point de pain ! Point d'eau ! Et nous sommes dégoûtés de cette trop légère nourriture ! » Ils ne voulaient plus de la manne ; ils ne voulaient plus de ce pain du ciel !

Ces Hébreux sont les précurseurs de bien des chrétiens d'aujourd'hui. Ils ont fait leur Première Communion, ces chrétiens. Cette première communion a été pour quelques-uns leur dernière communion ! D'autres, fidèles pendant quelques années, jusqu'à 18 ans, se sont un jour détournés de l'Hostie. Cette nourriture leur avait paru tout d'un coup trop légère ! Il leur fallait autre chose de plus solide, ou plutôt de plus matériel. Cette nourriture spirituelle, idéale, divine, leur animalité n'en voulait plus. Il leur fallait maintenant des satisfactions naturelles, des plaisirs, des places, de l'argent, la vie dissipée et coupable de tant de gens qui se sont libérés de la loi évangélique ou simplement morale. Voilà ce qu'il leur fallait maintenant ; voilà ce qu'ils voulaient ! Alors on ne les a plus vus dans le cortège de ceux qui s'avancent vers le divin banquet ! Peut-être apparaissaient-ils encore dans le temple, mêlés à la foule ; ils n'étaient plus que de froids spectateurs ; ils n'étaient plus des convives de Jésus-Christ !

C'est que, m. f., comme l'a dit le Seigneur lui-même, *nul ne peut servir deux maîtres*. Si vous servez vos passions, vous ne pouvez servir Jésus-Christ ; si vous vous asseyez à la table du monde, vous ne pouvez vous agenouiller à l'autel, et là participer au banquet de Dieu. Or, la grande raison des défections dont je parle, on pourrait presque dire leur unique raison, c'est le triomphe des passions qui deviennent maîtresses d'une âme faible, mal défendue, volontairement coupable. Il est excessivement rare qu'on se détourne de la communion par détachement intellectuel, après avoir fait un examen à fond d'un dogme dont la transcendance échappe à toute critique rationnelle. On se détourne de la